

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-3421

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Emploi outre-mer	0	0
Conditions de vie outre-mer	0	150 000 000
Fonds exceptionnel pour les investissements en eau en Guadeloupe ( <i>ligne nouvelle</i> )	150 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	150 000 000	150 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement d'appel

Selon plusieurs évaluations, la remise en état des réseaux d'eau en Guadeloupe exigerait un investissement d'au moins 2 milliards d'euros.

Soit 15 ans des actions du budget outre-mer actuellement consacré à l'aménagement du territoire, ce qui montre le décalage dans le financement des investissements nécessaires à un service d'eau potable fonctionnel en Guadeloupe.

Cet amendement vise donc, en appel, à abonder de 150.000.000 d'euros d'AE et de CP un nouveau programme dénommé : « Fonds exceptionnel pour les investissements en eau en Guadeloupe », et de diminuer du même montant, en AE et en CP pour les besoins de la recevabilité, l'action 02 « Aménagement du territoire » du programme 123 « Conditions de vie Outre-Mer ».